

Les maîtres d'écoles sont des jardiniers en intelligence humaine.

Victor Hugo



L'édito

Moins d'une semaine après la rentrée, la tentative d'assassinat dont a été l'objet notre collègue au lycée Jean Jaurès de Reims a encore une fois profondément choqué la communauté éducative. Dans l'état actuel de l'enquête, on ne peut pas faire de lien avec l'assassinat de Samuel Paty. Mais clairement l'élève est revenu à froid

pour étrangler un professeur, et il y a eu préméditation. Nous saluons dans cette affaire l'intervention rapide et efficace des services de l'État et **le SNES-FSU apporte tout son soutien à notre collègue et à tous ceux qui subissent des violences.**

L'intolérance, d'où qu'elle vienne, peut se transformer en barbarie, qui ne connaît pas de limites pour faire taire la voix de la liberté et de la démocratie. L'assassinat de notre collègue Samuel Paty dont nous souhaitons saluer la mémoire, a marqué tous les professeurs

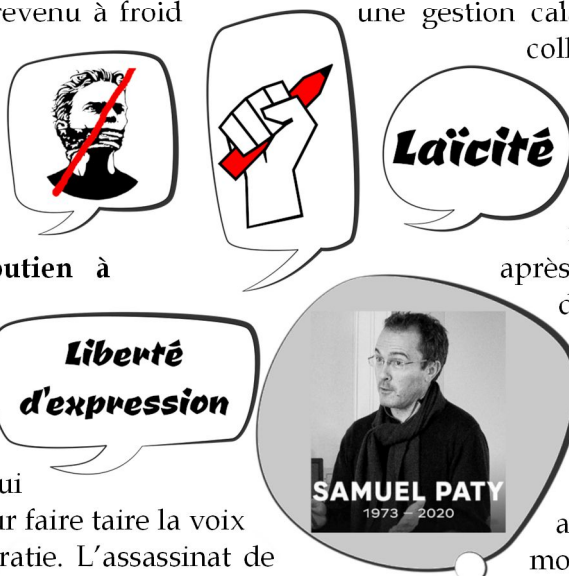
et bien au-delà, la communauté éducative toute entière. Il montre que cette fois l'École tout entière est attaquée dans son essence même, dans ses valeurs les plus émancipatrices, et par là les plus cruciales. Pourtant le ministre Blanquer, désormais complètement disqualifié, s'est illustré, une nouvelle fois, par une gestion calamiteuse de l'hommage à notre

collègue dans nos établissements. En revenant sur la banalisation des deux heures, le lundi de la rentrée, il a sonné la fin de la séquence « héros de la nation », remplacée déjà une semaine après sa mort par les accusations

d'« islamo-gauchisme » portées contre une partie des organisations syndicales enseignantes et étudiantes et tous les partis politiques qui ne pensent pas comme lui, comme eux. Cette accusation reprend, ni plus, ni

moins, les méthodes fascistes refusant tout débat politique en disqualifiant d'emblée la moindre opposition...

Au-delà c'est une étape supplémentaire dans le processus de maltraitance des personnels de l'Éducation nationale faite d'attaques délétères successives : d'abord envoyés ramasser les fraises, puis qualifiés de profs décrocheurs. Tout cela participe d'un dénigrement institutionnel orchestré par un gouvernement qui dit « choyer » ses personnels à l'assemblée et que le ministre Blanquer applique sans réserve, au lieu de défendre ses agents ! Le refus de nombreux chefs d'établissement de revenir sur la banalisation d'heures le lundi 2 novembre, contre la demande du ministre, a montré tout le poids de l'action du SNES-FSU et des personnels pour faire valoir les revendications



Sommaire

- p.1-2 : Édito
- p.2 : Grenelle, Grenelle, vous avez dit Grenelle...
- p.3 : Paranormal dans les établissements scolaires : ils témoignent
- p.4 : « J'ai pris rendez-vous avec la Covid, nouvel. le élève »
- p.4-5 : Bienvenue dans le nouveau normal
- p.5 : Plan mal conçu
- p.6 : Disparition à venir des CHSCT – Caisse de grève du mouvement contre la réforme des retraites
- p.7-11 : Cahier spécial congrès académique : informations diverses, rapport d'activité et rapport financier
- p.12 : Billet d'humeur enseignant : métier à (double) risque ?
- p.12-13 : Non-titulaires : le temps est venu de s'organiser !
- p.13 : Le prof, les élèves, le ministre, la rectrice et la santé.
- p.14-15 : états généraux du numérique de la Marne : la mascarade
- p.15 : Vigilance concernant les heures d'enseignements
- p.16 : le numérique cache les moyens que l'on ne veut pas mettre à l'école

cations de la profession. Cette implication des militants manifeste une fois de plus le rôle et la force de notre syndicat dans la construction des collectifs des établissements. Le plan d'effacement de l'hommage à Samuel Paty n'a pas fonctionné. Dans les collèges et lycées, dans notre académie, seulement cinq propos d'élèves lors de la minute de silence ont donné lieu à un signalement au ministère mais, en France, pays des droits de l'homme, certaines ont fait l'objet d'un traitement indigne des valeurs de la République, par des arrestations d'enfants de 10 ans au petit matin par des équipes surarmées. Encore récemment, des collégiens, ou des lycéens ici ou là aux abords de leurs établissements ont été molestés par la police pour un « défaut de port du masque » ou pour avoir manifesté pour demander des conditions sanitaires dignes. Est-on encore dans les valeurs fondamentales de la démocratie ?

Et voilà qu'à peine un mois plus tard, monsieur le ministre réitère l'insulte en amalgamant tous ceux qui ne pensent pas comme lui en les balayant d'un revers de main les qualifiant « d'ultra-gauchistes ». Oui, enquêtes minutieuses à l'appui, cet homme est vraisemblablement malhonnête et manipulateur, quitte à manipuler les consciences de mineurs lycéens pour servir ses projets, à travers le syndicat « avenir lycéen ». Ce qu'il entreprend, c'est la destruction des valeurs fondamentales de la République et de l'Éducation

nationale à l'ordre desquelles il fait mine de nous rappeler constamment. Nous tous, enseignants, qui faisons au quotidien, par l'usage de chaque minute de nos journées, depuis des mois, avancer un navire qui devrait avoir coulé à pic en mars, faible de toutes les avaries causées depuis des années et précipité par les mensonges gouvernementaux. Et pour ceux d'entre nous qui, réunis syndicalement indépendamment des partis et gouvernements, sommes insultés par ce ministre qui prétend que nous avons les mêmes pratiques anti-démocratiques que lui, alors que nous utilisons toute notre énergie, jour après jour, depuis des années, à construire des digues contre ceux qui, pour des raisons politiques au

mieux, mais finalement souvent personnelles, tentent d'inonder l'Éducation nationale de pratiques dictatoriales sous couvert de management, et noyer ainsi ce qui fait son humanité, l'affront est double, et à la fois si ridicule qu'il le rend pitoyable. Nous méritons mieux ! Et pourtant on n'est pas pour le mérite.

Si nous savons bien que changer de ministre ne changera pas la politique éducative du gouvernement, ce ministre-là n'a néanmoins plus sa place à la tête de l'Éducation nationale, nous demandons sa démission ou son limogeage.

**Christophe Girardin et Alice Petit,
Reims le 17 novembre 2020**

Grenelle, Grenelle, vous avez dit Grenelle...

Non, ça, ce n'est pas une fable, c'est une farce !

Le Grenelle des professeurs, dont les annonces médiatiques semblent géniales, montre que les premiers montants pour la « revalorisation » sont loin du compte et les thématiques supplémentaires confirment le projet du ministre Blanquer de la lier à une redéfinition profonde de nos métiers. Médiatiquement, l'annonce que 1/3 des professeurs seront revalorisés, ça en jette ! Mais il en reste quand même 2/3 sur le carreau, soit plus de 485000 sans rien d'autre que la prime d'équipement qui n'est qu'un maigre remboursement de frais déjà engagés pour s'équiper en informatique mais regardons cela d'un peu plus près. Revalorisation ? Non, car il s'agit d'une prime qui permet de se passer

d'une révision de la grille des rémunérations et de se passer de l'idée de revalorisation du point d'indice qui aurait permis une augmentation pour tous. Certes il y a urgence à revaloriser les premiers échelons d'un métier plus du tout attractif. La perte de pouvoir d'achat touche bien tous les personnels bloqués dans l'évolution de leur revenu en dehors des promotions qui restent bien faibles, dès l'accès à la hors classe et encore plus à la classe exceptionnelle. Qui plus est la notion de prime à ce niveau-là est particulièrement dangereuse et peut se supprimer d'un trait de crayon dans un budget, ou se réduire avec la machine à calcul. Cette prime est, ni plus ni moins, que la réponse à la misère salariale des enseignants

révoquée par le projet de réforme de retraite, avancée par LREM avec la complicité de la CFDT qui vient de resurgir en catimini au Sénat, et qui attend au coin du bois que la situation sanitaire s'améliore, ou pas.

Christophe Girardin

Complément le 3 décembre la FSU et ses syndicats, dont le SNES, ont quitté cette mascarade.

Le Pitch

janvier 2020



Jean-Michel Blanquer
@jmblanquer

Nous sommes à l'aube d'une revalorisation historique des rémunérations des professeurs et des personnels de l'Éducation nationale. Nous moderniserons la vie au travail pour le bien-être et la réussite de tous grâce à la concertation des prochains mois. Pour l'avenir de notre pays

9:01 · 06 janv. 20 · Twitter for iPhone

Le Film

novembre 2020

69 % de la profession ne touchera RIEN et de 93 € pour un débutant à 22 € net par mois pour un prof avec 14 ans d'ancienneté



Paranormal dans les établissements scolaires : ils témoignent

« Il y avait de la lumière dans le CDI, alors que les personnels d'entretien étaient tous à l'étage ! » (Christine B. - professeure de français en lycée)

« Je suis sûre qu'en sortant de l'établissement, quand je suis passée devant les fenêtres du CDI, j'ai aperçu à l'intérieur une silhouette qui me regardait à travers un journal. » (Julie N. - CPE en collège)

« En passant devant la porte du CDI qui donne sur le couloir de l'administration, j'ai entendu des voix, j'ai ouvert pour voir : ils étaient tous là, les élèves de 6e3, absorbés par le discours d'une personne évanescence qui tenait un livre dans sa main... Un livre ! » (Laurent F. - professeur de mathématiques en collège)

Ces témoignages sont anonymés pour préserver leurs courageux auteurs des railleries de ceux qui n'y croient toujours pas. De nombreux autres témoignages nous sont parvenus, trop effrayants pour certains, que nous avons préféré ne pas publier. Ils parlent d'ombres et de bruits inconnus terrifiants entre les étagères du CDI, ou encore d'apparition de silhouettes masquées en salle des profs, en train de déposer des courriers dans des casiers d'enseignants. Des gestionnaires d'établissement, apeurés, affirment même que des sortes d'émanations leur auraient demandé des financements que, sidérés, ils ont oc-

troyés sans discuter. Les plus choquants de ces témoignages parlent même d'élèves toquant à la porte de la salle des professeurs, régulièrement, et demandant à voir « la personne du CDI ». La légende urbaine se serait donc propagée jusqu'à nos innocentes têtes blondes. Les chefs d'établissement que nous avons contactés ont tous refusé de témoigner. Bien que ces phénomènes parapsychiques semblent se produire qu'en France, une seule explication possible s'impose : LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES EXISTERAIENT RÉELLEMENT ?

En effet, d'après nos recherches bien documentées, il existerait un CAPES de documentation depuis 1990. Il serait même, depuis 2001, rattaché à une discipline universitaire mystérieuse : les sciences de l'information et de la communication. A y regarder attentivement, ces personnels, fantômes de l'Éducation nationale, sont même mentionnés dans les derniers programmes de collège, notamment en ce qui concerne une étrange discipline, l'EMI (éducation aux médias et à l'information). Enfin, preuve ultime s'il en fallait une, ils sont même l'objet d'un article entier sur Wikipédia !

Pourtant, en effet, nous devons bien admettre que certains éléments de nos recherches ne concordent pas. En effet, aucune agrégation en documentation n'existe d'après nos vérifications, bien que des demandes au ministère de l'Éducation nationale à ce sujet, émanant de syndicats sérieux tels que le SNES, le SNESUP ou encore le SNETAP remontent jusqu'à 2011. De plus, contrairement à

toutes les autres disciplines d'enseignants certifiés, aucune trace d'une ISOE n'apparaît dans les comptes du ministère en faveur de « professeurs documentalistes ». Enfin (et surtout), les dernières annonces ministérielles concernant une prime à l'équipement des enseignants du second degré ne mentionnent pas de « professeurs documentalistes ». Or, s'il existait réellement des professeurs certifiés, issus de la discipline des sciences de l'information et de la communication, spécialistes spécifiquement d'une éducation aux médias et à l'information, il serait absolument inenvisageable pour un ministre de l'Éducation nationale de les exclure d'un dispositif d'équipement informatique quel qu'il soit, puisqu'il serait évidemment au cœur de leur métier. Le mystère reste donc entier...

Alice Petit



snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

UNIVERSITÉ
ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN
F.S.U.

Le stage professeur documentaliste prévu initialement le 24 novembre est reprogrammé le 2 février
Voir détails sur notre site.
Inscrivez-vous si ce n'est pas fait !

Pétition sur le site Change.org :

Reconnaissance du métier de professeur documentaliste

<https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-reconnaissance-du-metier-de-professeur-documentaliste>

“ J’ai pris rendez-vous avec la Covid, nouvel. le élève ”

« - bonjour, c'est l'ARS, c'est pour une inscription. Comment s'appelle votre enfant ? la covid. garçon ou fille ? non genrée. Quelle classe ? toutes. »

Jamais de mémoire de CPE nous n'avons accueilli dans nos établissements un.e élève aussi envahissant.e. Elle nous prend tout notre temps, nous oblige à repenser des choses déjà repensées x fois depuis juin (remplacer x par le nombre de protocoles du ministère). La Covid s'est invitée sans autorisation ni respect du plan vigipirate dans la vie de nos collègues et lycées. Alors qu'en juin tout n'était que désinfection et distance, aujourd'hui, le masque devient notre goldorak des temps nouveaux ! Porté sous le nez, sous le menton et de temps en temps noué derrière les oreilles, ce petit bout de tissu devenu notre deuxième peau nous invite à un pied de nez aux mesures anti-terroristes.

Malgré son invisibilité, sous nos capes jetables ou "grand public" la Covid-19 pénètre sournoisement dans toutes nos notes de service, nos protocoles, nos mémos et nos messages pronote, molière ou Ent (on compatit).

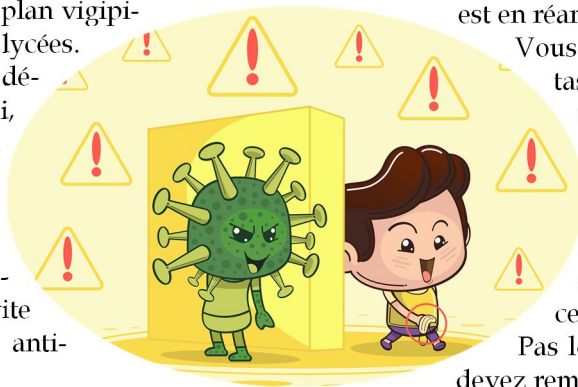
Sur le terrain, AED, CPE croulent sous les appels, les mails, les mots dans le carnet, sur papier libre ou tablette en pierre, de toute sorte. Du parent inquiet que le coronavirus joue dans la classe de son enfant sans qu'il ne soit prévenu au plus virulent demandant sur le champ à ce qu'on lui passe l'ARS ou qu'on change baby shark de classe. La Covid s'installe dans toutes nos réunions où on ne se reconnaît plus que par le regard ou caché derrière un plexi (quand on est chanceux). Elle nous ronge jus-

Bienvenue dans le nouveau normal

Une situation inédite, telle est la façon dont on nous présente cette rentrée. Inédit, en effet, ce mois de septembre 2020 l'a été à de nombreux niveaux : le port du masque obligatoire pour tous dans les collèges et lycées, le retour de tous les élèves en même temps après plusieurs mois de « continuité pédagogique » à distance et un retour partiel des élèves, les gestes barrières, un protocole sanitaire flou et variable selon les semaines et les établissements... Du jamais vu dans l'Éducation nationale.

Dans le même temps, le ministre a vanté les mérites d'une rentrée « normale ». Certains s'en amusent, d'autres sont agacés, quelques uns le trouvent insupportable... Et pourtant, n'a-t-il pas raison ? Depuis 2017 au moins, et son arrivée à la rue de Grenelle, toutes les rentrées ne sont-elles pas systématiquement « normales » et « apaisées » dans le discours du ministre ? Il est en effet devenu « normal » que les rentrées soient marquées par des dispositifs bâclés, des classes de plus en plus chargées, des ré-

qu'au self où poser son masque devient un crime de lèse-majesté passible de mort immédiate mais où l'on peut enfin s'assurer que l'on mange bien avec ses amis (là encore selon les protocoles). Et quand nous vient l'idée de prendre l'air, ce n'est surtout pas dans la cour qu'il faut aller puisque les 6èmes courent les uns derrière les autres, masque tombé sous le nez, les plus grands expriment leur affection sans masque et les AED vocifèrent sans fin "ton masque" en plus d'écouter Enzo parler de sa mamie qui est en réanimation.



Vous vouliez un café ? Prenez donc votre tasse pour aller en salle des prof, là, selon l'ambiance c'est touti free et cluster for ever ! Envie d'une cigarette ? on se mettrait bien à fumer rien que pour rejoindre les collègues derrière les poubelles du self ou sur le parking pour enlever ce satané slip fourni par l'employeur.

Pas le temps ? Mais c'est bien sûr, vous devez remplacer 4 AED qui ont eu le malheur de manger ensemble à 10h30 ou 14h30 et qui sont cas contact. La solution ? Faites comme la rectrice d'Orléans Tours et rédigez une note appelant les AED au sens du civisme et à leur responsabilité pour le bien de l'établissement.

Vous mangez Covid, vous dormez Covid, vous respirez Covid (ou pas), vous buvez de la Corona (pas très bonne d'ailleurs). En attendant la visite de vos sinus par le coton tige, protégez-vous, protégez les autres et faites de votre mieux. N'oubliez pas : à l'impossible nul n'est tenu. Remerciements à Julien RENOM , CPE BORDEAUX pour cet article .

Guy Bourgeois

formes précipitées et un chaos organisationnel soigneusement perpétué à tous les échelons de l'administration du ministère.

Tout était donc bien « normal » en cette rentrée 2020. La situation sanitaire, exceptionnelle, n'est à ce titre qu'une péripétie supplémentaire pour les enseignants. Un élément de plus, pourtant qui participe à la déprise face à notre métier. Rien de plus « normal », finalement...Et c'est sans parler de Samuel Paty.

Et nous, les enseignants, participons, bien involontairement, à cette mascarade. Car comme face à chaque péripétie depuis des années, des décennies même, nous faisons face et assurons un service public de qualité. Ce qui est tout à fait louable et presque toujours ignoré dans le discours politique, médiatique et populaire. Mais nous continuons, vaille que vaille, à nous adapter à toutes les situations ubuesques, tous les ajustements de la veille pour le lendemain... Nous sommes là pour des éva-

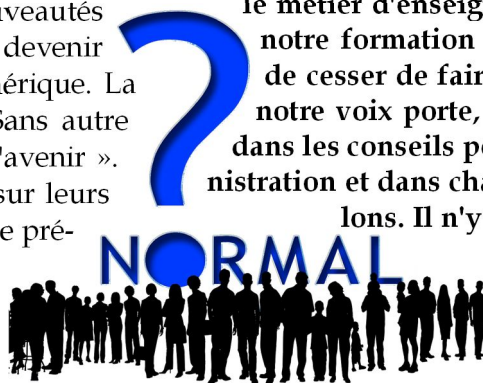
luations nationales. Des évaluations locales. Des nouveaux programmes parus fin juillet. Des dispositifs de remédiation sans plus de précision. Des épreuves diplômantes modifiées en cours d'année. Le ministre répète que tout va bien, que seuls quelques extrémistes tentés par le séparatisme ou « ensauvagés » peut-être, viennent mettre un grain de sable dans cette machine bien huilée...

Et il peut ainsi déployer quelques nouveautés qui ont elles aussi vocation à devenir « normales » : l'enseignement via le numérique. La pédagogie basée sur les neurosciences. Sans autre réflexion que l'intuition qu'il s'agit de « l'avenir ». Sans écouter les retours des enseignants sur leurs propres pratiques, car après tout il s'agit de pré-

parer l'avenir mais surtout de faire des économies de budget tout en donnant l'illusion d'être moderne.

Rien de tout ça n'est réellement nouveau, et rien de tout cela n'est vraiment normal. Mais le seul moyen de s'assurer que tout cela ne devienne pas le « nouveau normal » de notre profession – alors que, insistons un peu, ça ne l'est pas : toutes ces réformes et injonctions depuis plusieurs années ont modifié le métier d'enseignant en profondeur, mais pas notre formation ni même les concours – c'est de cesser de faire « comme si ». S'assurer que notre voix porte, en salle des profs mais aussi dans les conseils pédagogiques, conseils d'administration et dans chaque instance, à tous les échelons. Il n'y aurait rien de plus normal.

Yohan Odivart



Plan mal conçu

Le rectorat via les corps d'inspection a adressé à tous les personnels une actualisation du « plan de continuité pédagogique » ce 18 novembre. Un courrier pour une fois, cela changeait agréablement des vidéos de pure communication qui encombrant désormais notre boîte professionnelle. Après lecture de ce « plan », la réaction la plus partagée par les enseignants a été le rire (nerveux).

Force est de constater que le rectorat (ou le ministère, puisqu'on ignore pour l'instant qui est à l'origine de ce joyau « d'ingénierie pédagogique ») a franchi un nouveau pas dans l'improvisation, la méconnaissance du métier et plus largement le mépris des personnels.

-Improvisation tout d'abord puisque nous demander de concevoir un « plan de travail individuel par classe » pour les élèves en pleine période de « confinement actif potentiellement en demi-groupe » alors même que le plan ministériel de continuité pédagogique datait du 10 juillet, c'est peut-être agir avec retard, voire complètement à contretemps. A moins bien sûr que le protocole sanitaire « renforcé » dont on nous vante tant les mérites ne soit pas si infaillible...

-Méconnaissance du métier ensuite puisque cette injonction rectorale intervient pendant l'une des périodes les plus chargées de l'année, celle de la fin du premier trimestre, des conseils de classe, des réunions parents-professeurs... Certains établissements commencent à mettre en œuvre des demi-groupes, ce qui implique d'importants aménagements dans nos démarches pédagogiques. Pour faire simple, nous avons tous autre chose à faire. C'est sans doute la réflexion la plus partagée après lecture de ce « plan ».

- Mépris pour les personnels enfin puisqu'on assiste à une variation sur le thème du « débrouillez-vous pour... », permettant à l'institution de s'abriter une nouvelle fois derrière le « on est prêt, on a un plan ». À charge pour les enseignants de le réaliser, puisque « l'ensemble des enseignants de la classe devra contribuer au plan de travail et qu'une coordination entre professeurs est indispensable. ». Bien... À noter que les concertations par classe vont être épineuses à mener en 1ère et terminale puisque les groupes classes sont désormais largement atomisés. Cette concertation impliquerait de longues heures d'échanges, puisque sur le

papier il faudrait une réunion pour chaque classe de notre service. De quoi largement meubler nos soirées jusqu'aux vacances au pire, banaliser l'ensemble d'une semaine dans l'établissement au mieux. Il n'est pas certain que le gain pour l'élève soit évident dans ce dernier cas. Sinon il reste les vacances de Noël...

Pour terminer, si nos statuts prévoient « Les missions liées au service d'enseignement qui comprennent les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves. » Il n'est nulle part prévu que nous ayons à préparer des supports pédagogiques pour occuper les élèves confinés en attendant qu'un « véritable » enseignement se mette en place. Le précédent confinement nous avait amené à opérer en « distanciel », ce qui nous demandait déjà énormément de travail pour une efficacité toute relative. On ne peut pas dire que les autorités rectorales nous aient beaucoup aidés à cette occasion. Elles souhaitent maintenant nous compliquer la vie pendant cette seconde crise.

François Belleil

Disparition à venir des CHSCT

Le 28 septembre 2020, les députés suppriment l'Observatoire National de la Sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) dont les missions étaient d'étudier l'état des bâtiments et équipements et d'évaluer les conditions d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et de mise en sûreté des établissements. **Le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020** relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État **fait disparaître les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** pour les fusionner dans une nouvelle instance, le comité social d'administration (CSA). Les représentants des personnels devant y assurer d'avantage de tâches auront donc moins de temps à consacrer à la prévention des risques, aux visites devant analyser les conditions de travail et aux enquêtes diligentées en cas d'accidents graves ou de suicides. En ce qui concerne la médecine du travail, nous pouvons être rassurés : puisqu'elle est pratiquement inexistante, sa disparition passerait totalement inaperçue (pour rappel, 1 médecin de prévention pour plus de 23 500 personnels dans l'académie de Reims).

En pleine crise sanitaire, le gouvernement met à exécution ses projets de sabotage des instances de santé et sécurité au travail de la fonction publique. Les CHSCT n'auront vécu qu'une dizaine d'années et les représentants des personnels de la FSU n'auront cessé d'appeler notre employeur à ses obligations en matière de prévention des risques ou d'accompagnement des personnels en difficulté. Nos dirigeants éviteront ainsi d'avoir à dialoguer puis agir pour mettre en œuvre des conditions de travail satisfaisantes pour

les personnels de l'Éducation Nationale. La crise de la covid a d'ailleurs montré combien la santé de ses personnels était de peu d'importance pour notre gouvernement puisque l'impératif était le maintien de l'activité économique : les écoles, collèges et lycées devant rester ouverts, les protocoles sanitaires étaient donc peu contraignants pour éviter la fermeture des établissements. Tout cela se faisant au détriment de la santé des personnels, des élèves et indirectement de leurs proches.

Les enjeux de ces "transformations" de la fonction publique, pour reprendre l'euphémisme du gouvernement à propos de réformes qui n'ont pour objectif que la destruction des services publics pour des raisons idéologiques et budgétaires, vont de paire avec la façon dont les fonctionnaires et les contractuels sont traités : le mot qui vient à l'esprit est mépris. La confirmation en a été donnée avec la confiscation de l'hommage à Samuel Paty, assassiné pour avoir fait simplement son métier.

Plus que jamais, le renforcement du collectif de travail devient une nécessité : la lutte sera rude et les combats acharnés pour faire valoir à nouveau nos droits à une vraie santé et sécurité au travail.

Mmes et Mm Alain Bonnet, Guy Bourgeois, Alexandre Carret, Jérôme Chaumont, Sébastien Coat, Raphaël Donégani, Karine Fuselier, Francis Gamon, Maryline Lagauche, Yannick Lefebvre, Claudine Pommaret, Renaud Rouffignac, Laurent Witwicky ; représentant.e.s SNES-FSU CHSCT académique et départementaux.



Retrouver comment remplir le registre santé et sécurité au travail sur notre site reims.snes.edu rubrique infos pratiques

-> Fonctionnement des établissements

Caisse de grève du mouvement contre la réforme des retraites

Pendant le mouvement contre la réforme des retraites, le SNES-FSU de l'académie de Reims a mis en place une caisse de grève afin d'aider un peu financièrement les collègues syndiqués grévistes qui ont fait plusieurs jours de grèves et qui en feraient la demande.

Afin d'alimenter cette caisse, nous avons sollicité tous nos collègues et particulièrement les retraités qui ont généreusement



répondu, car ils nous ont dit qu'ils ne perdaient pas de journée de salaire. Les dons ont permis de récolter la somme de 4950 euros et la section académique a décidé de compléter de 330 euros afin de pouvoir aider à hauteur de 30 euros par jour de grève. 28 collègues ont bénéficié de cette aide pour un montant allant de 90 à 450 euros.

Guy Bourgeois

Cahier SPÉCIAL CONGRÈS ACADÉMIQUE

MERCREDI 10, JEUDI 11 ET VENDREDI 12 MARS 2021

Congrès académique

à la Maison des Syndicats, 15, bd de la Paix 51100 REIMS

Ce congrès, préparatoire au congrès national, est un moment important de la vie démocratique du S.N.E.S. Tous les syndiqués sont concernés. Préparez-le par des réunions syndicales dans les établissements.

Participez au congrès académique en vous faisant désigner et mandater par les syndiqués de l'établissement. Nous vous rappelons que : c'est au cours du congrès que sont arrêtées les positions du S.N.E.S. et ses revendications.

Les rapports préparatoires sont publiés dans l'U.S.

Un établissement peut ne s'impliquer que sur une seule partie d'un thème ou sur un ou plusieurs sujets.

Chaque établissement de moins de 25 syndiqués a droit à 2 délégués (en plus des membres de la CA académiques et des bureaux des sections départementales) ; les établissements de plus de 25 syndiqués ont 3 délégués.

L'autorisation d'absence (sans retenue de salaire) est de droit. Le SNES-FSU prend en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement (pensez à nous prévenir de votre présence et voir la circulaire spéciale congrès envoyée très prochainement aux responsables d'établissement).

APPEL À CANDIDATURES

Le vote pour le renouvellement de la commission administrative académique aura lieu en mai, en même temps que l'élection pour le renouvellement de la commission administrative nationale et de certains bureaux départementaux. Les listes et professions de foi doivent parvenir au secrétariat académique avant le lundi 15 mars 2021 à 16 heures au plus tard. La profession de foi doit comporter au maximum 4000 signes. Le règlement électoral est le règlement national.

VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS NATIONAUX ET ACADÉMIQUES

En raison de l'épidémie de Covid 19, et conformément au règlement intérieur de la section académique de Reims, (Article 11 : Le vote sur le rapport d'activité académique se fait en même temps que celui sur le rapport d'activité national) les rapports d'activité et financier académiques seront soumis au vote des délégués du congrès, à l'identique des rapports d'activité et financier nationaux. Il est donc nécessaire que les délégués des établissements soient mandatés pour voter.

INFO COVID/CONGRES

Attention, nous ne pouvons pas connaître la situation sanitaire de notre pays ou région en mars 2021. En cas de nouvelle vague épidémique, nous avons anticipé pour que le congrès puisse se tenir aux mêmes dates en visioconférence et avec les mêmes autorisations d'absence. La visioconférence n'est pas la panacée, mais il vaut mieux tenter de tenir ce congrès avec des outils plus efficaces et fiables que ceux de notre administration.

VOTER POUR FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE INTERNE

Extrait du règlement intérieur de la section académique. Pour comprendre la commission administrative

Article 2 : La commission administrative du S3 (la section académique du SNES-FSU), élue pour 3 ans par l'ensemble des syndiqués de l'académie comprend 40 membres. Les élections à la C.A. se font au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel. Seuls ont le droit de vote les syndiqués à jour de leur cotisation de l'année en cours. Les syndiqués ayant opté pour le prélèvement automatique sont considérés comme ayant réglé leur cotisation.

Article 3 : La C.A. sortante fixe la date des élections et la date de dépôt des listes. Un appel à candidatures doit être fait 2 mois avant la date des élections. Les syndiqués doivent avoir connaissance au moins 15 jours avant la date des élections des déclarations d'intention et des listes des candidats.

Article 4 : Les listes devront dans la mesure du possible, tenir compte de la nécessité de présenter les catégories, les départements et les divers types d'établissements. Les listes peuvent comporter au plus 80 noms (40 titulaires et 40 suppléants). Peuvent faire acte de candidature les membres du syndicat à jour de leur cotisation à la date de dépôt des listes.

Article 5 : Le nombre d'élus de chaque liste est fixé selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour les listes incomplètes (moins de 40 noms), le nombre de voix d'une liste est obtenu par addition des voix de chaque candidat de la liste divisé par 40. Les suppléants sont déterminés globalement selon le même principe dans les listes de titulaires et de suppléants mises bout à bout.

1) LE CONTEXTE GÉNÉRAL.

Les années 2018 à 2020 sont-elles réellement marquées par les réformes du président Macron et du gouvernement Philippe ? Réformes ? Non, car des réformes devraient porter en soi une idée de progrès, comme celles de la sécurité sociale d'Ambroise Croizat. Alors, les lois votées au forceps (49.3) sont purement et simplement destructrices des droits et libertés des salariés et ont comme objectifs de saborder les solidarités, les droits des travailleurs, les contre-pouvoirs et les services publics. Des mobilisations d'ampleur n'ont pas empêché le gouvernement avec la complicité de la CFDT d'engager une réforme des retraites massivement rejetée par la population avec des manifestations durement réprimées par le pouvoir. Nous n'oublions pas non plus les cadeaux fiscaux aux plus riches, car en cette période nous avons pu constater l'enrichissement des plus riches avec l'appauvrissement de tous les autres. Ce Président de la République mérite bien son qualificatif de président des riches. Le SNES-FSU s'est également fortement impliqué pour une réforme fiscale redonnant à l'impôt sur le revenu une réelle progressivité, tout en révisant la fiscalité des entreprises et en dénonçant les cadeaux fiscaux sans contreparties. Le SNES-FSU mène toujours le combat contre les conséquences de ces politiques sur les services publics. La première année a consisté purement et simplement à faire une année blanche du PPCR et du peu de revalorisation consentie par l'Etat qui n'a pas respecté sa parole en bloquant de nouveau le point d'indice, en imposant deux heures supplémentaires. Nous avons donc dû nous mettre dans l'action pour revendiquer des augmentations des traitements et des pensions, car les retraités ne sont pas mieux lotis que les actifs. Parmi les lois scélérates, il y a la prétendue « réforme » des retraites, « réforme de justice sociale ». Evidemment, il faut rendre tous les salariés pauvres. Et par qui cette réforme est-elle portée, par un millionnaire, ancien Président du CESE, qui a tellement d'argent qu'il en oublie de déclarer un revenu de 5000€ mensuel ! Cela augurait bien mal des négociations et de sa capacité à entendre les difficultés de fin de mois. Remplacé par un DRH licencié, après ce scandale et des manifestations monstres, là aussi durement réprimées par le pouvoir, il a porté cette loi incluant l'âge pivot qui a été adoptée par le moyen du 49.3, article constitutionnel gage de la plus grande démocratie parlementaire... Cette réforme a été bloquée, ou plutôt reportée par l'émergence de l'épidémie de Covid 19, mais le Président et le gouvernement vont sortir du bois dès qu'ils le pourront. Cependant il leur sera plus difficile de faire avaler la pilule, même à la CFDT, avec l'effondrement du PIB. À suivre, donc.

La défense des droits et libertés est au cœur de l'action du SNES-FSU. Ces trois années ont aussi été marquées par l'émergence d'un puissant mouvement social spontané, les « gilets jaunes ». Malheureusement, un puissant ressentiment antisyndical, et des objectifs ou discours anti-services publics de certains des leaders de ce mouvement a empêché une véritable convergence des luttes. Mais ce mouvement a aussi vu se déchaîner la violence de ce gouvernement contre toute contestation sociale de ses politiques par des violences de certains policiers contre des manifestants, certes pas toujours pacifiques, mais aux yeux du pouvoir tout manifestant est maintenant devenu un potentiel délinquant qu'il faut traiter comme tel en encadrant les manifestations selon le système des nasses, en gazant et en tirant (LBD et grenades) y compris sur les manifestations pacifiques et autorisées, comme celles des personnels soignants réclamant des moyens pour l'hôpital juste avant l'épidémie de Covid. Cela va laisser des traces profondes et a cassé le mouvement de sympathie vis-à-vis des forces de police redevenue de simples forces de l'ordre, en ne protégeant plus les citoyens mais les seuls intérêts du gouvernement. L'état d'urgence permanent, renforcé par l'état d'urgence sanitaire jette le soupçon sur tout ce qui peut s'opposer d'une façon ou d'une autre à la politique du gouvernement. On a quand même entendu un ministre en exercice demander à des députés de sortir de l'hémicycle. Dans tout autre pays démocratique, une telle sortie verbale aurait entraîné une sortie du gouvernement... Mais non, pas de problème. On a pu voir le traitement indigne de jeunes lycéens, à genoux, mains sur la tête, le gazage de professeurs, la mise en cause de syndicalistes passant en conseil de discipline... Le SNES FSU a toujours été présent aux côtés des jeunes et de nos collègues. Enfin, nous avons eu cet horrible attentat terroriste qui a assassiné notre collègue Samuel Paty, symbole de la liberté d'expression dans tous les établissements scolaires. Le renforcement du travail sur la laïcité est plus que jamais nécessaire, en incluant la question des libertés fondamentales, particulièrement celle de la liberté d'expression qui pourtant gêne le gouvernement.

Sur le terrain des choix éducatifs, le SNES-FSU s'implique toujours fortement dans les instances académiques et nationales afin d'obtenir la remise en cause et la fin de dispositifs que nous contestons majoritairement dans nos professions. C'est l'époque de « l'école de la confiance » initiée par un ministre dont les premiers mots ont été, il y a eu trop de réformes, je n'en ferai pas. On a bien vu. Ces années sont également marquées par la reprise des suppressions de postes dans le second degré (le premier degré étant sanctuarisé par le gouvernement), et notre académie a été très touchée, en particulier dans les collèges, alors même

que les effectifs augmentaient, le nombre de postes diminuait. Grèves et manifestations ont été nombreuses, même si elles n'ont pas toujours été massives. Et pourtant c'est bien un élément tangible de la dégradation des conditions de travail et d'enseignement. Le SNES-FSU porte toujours la demande de revalorisation des traitements et pensions pour les personnels de l'éducation nationale, nous continuons à réclamer des fins de carrières dignes, devant l'allongement de la durée du travail, avec des fins de carrières de plus en plus difficiles pour bon nombre de collègues. Nous continuons de réclamer le rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité en fin de carrière. La Région Grand Est a réussi, par un coup de force dont les rectrices d'académie ont été complices, à mettre en place les manuels numériques dans tous les lycées, mais il a été obligé de revenir sur sa décision de faire payer les familles, pour l'instant. Le SNES avait pourtant très vite alerté les autorités académiques et la Région sur les risques et danger de mettre en place ces manuels numériques, les retours que nous avons montrés que nous avons raison. Et le confinement de mars dernier a bien montré que le numérique n'est pas la solution à tout et surtout il a révélé que les grands oubliés du « plan numérique » ce sont les enseignants qui doivent s'équiper sur leurs deniers. Le SNES revendique depuis longtemps une indemnisation des frais liés à l'usage du numérique devenu obligatoire dans notre académie. Dans le domaine numérique, le SNES est encore intervenu fermement et nous avons enfin obtenu que la charte informatique imposée dans le cadre de la mise en place de l'ENT académique ne soit pas réductrice des droits des personnels et ne confondent pas les droits et devoirs des utilisateurs avec celui des usagers. La grande question de ce mandat de trois ans a bien sûr été la « réforme du lycée, du baccalauréat et de l'orientation », autrement dit la casse du lycée, la destruction du bac et la sélection à l'entrée à l'université. Encore une réforme de progrès social et de simplification qui établit une concurrence accrue entre les établissements et les disciplines et les territoires par la distribution des spécialités. Le SNES a porté l'opération désintox sur cette réforme, et a mené une longue bataille contre les effets les plus délétères de cette réforme, mais là encore les mobilisations n'ont sans doute pas été à la hauteur des enjeux. Les résultats des élections professionnelles de décembre 2018 ont montré que la profession manifeste toujours sa confiance au SNES-FSU dans l'académie où il reste majoritaire, et loin devant les autres organisations syndicales. Ce qui conforte l'attachement des enseignants, Copsy et CPE à un syndicalisme de masse, combatif et porteur de propositions fondées sur l'appropriation des réalités des métiers. Le SNES-FSU a été combatif sur les services publics, le besoin d'une véritable politique de l'emploi et des salaires, l'intervention de l'Etat en faveur de l'investissement productif, et sur les réformes antisociales. Ce n'est sans doute pas étranger aux bons résultats dans notre académie et au niveau national. Le SNES pratique toujours un syndicalisme de présence sur le terrain. Nous, au SNES Académie de Reims, nous sommes encore et toujours là sur le terrain, à vos côtés, et nous restons vigilants au respect du droit des enseignants titulaires ou non, en poste ou TZR, CPE, PsyEN et tous les personnels de surveillance, quels que soient leurs statuts.

La syndicalisation reste un enjeu majeur pour le SNES, c'est sa seule ressource pour maintenir le syndicalisme de proximité et combatif que nous portons.

2) COLLÈGES.

Depuis les dernières élections académiques du SNES en 2018, les collègues ont subi de plein fouet les conséquences de la réforme des collèges de 2016, bien installée et détricotée soigneusement par souci d'économie. La réalité de terrain conséquente à la politique menée dans les établissements a été la principale préoccupation du secteur collège de l'académie.

La première démarche fondamentale pour le secteur a été de se tenir informé au mieux de la façon dont la situation évoluait dans les différents établissements et à agir au mieux pour les conditions de travail des collègues sur le terrain :

- Les enquêtes de début d'années qui révélaient la diversité des situations : le délitement de l'uniformité des enseignements et de l'équité des moyens alloués (qui ont globalement baissé dans tous les établissements), la division programmée des équipes pédagogiques, les abus de management sur les différents dispositifs pédagogiques, la mise sous pression des équipes, le non-respect des instances de pilotage.

- Des actions individualisées auprès de collègues et/ou d'équipes en difficultés : Heures d'information syndicale, interventions auprès des équipes de direction dans les établissements, interventions auprès des autorités rectoriales si nécessaire pour communiquer sereinement ou faire valoir les droits des personnels face à la hiérarchie.

- Des actions collectives pour sortir de l'isolement les personnels et agir à travers des actions syndicales fortes : création et diffusion de matériel de réflexion et d'information à l'attention des collègues (articles de fond dans les publications, « guide de survie », affiches...), organisation de stages où les collègues peuvent se rencontrer et échanger librement entre pairs hors des établissements, interventions régulières en CTSD (comité technique spécial départemental) et en CTA (Comité Technique Académique), notamment pour faire remonter les besoins plus importants que ceux alloués par l'administration.

3) LYCÉES.

La réforme des Lycées engagée par le ministre Blanquer sans concertation et face à la majorité de la profession a marqué en profondeur le mandat en cours. Cette réforme a violemment heurté enseignants et établissements puisqu'elle associe une réduction drastique des moyens, une mise en œuvre de programmes lourds et très souvent déconnectés des réalités du terrain, et une tentative de mettre en place une évaluation envahissante des élèves par le biais des E3C. Cette réforme a été farouchement combattue par la section Académique du SNES via la mobilisation des collègues et des établissements, des manifestations, des mouvements de grèves locales et académiques, l'interpellation des médias et des autorités académiques, des élus et des fédérations de parents. Le SNES s'est également tenu aux côtés des établissements afin de leur donner des clés d'action lors de la mise en œuvre brouillonne de cette réforme, avec pour objectif de faire front commun face à un projet qui vise à diviser les équipes.

La réforme Blanquer instaurant un brassage des élèves a montré ses limites pendant l'épidémie de COVID, puisque ce brassage associant des effectifs pléthoriques et des moyens matériels insuffisants a obligé le ministère à annuler tout ou partie des épreuves emblématiques du « nouveau bac ». Le prochain mandat devra parachever la remise en cause de cette réforme, lutter contre l'installation rampante du contrôle continu au baccalauréat et continuer à exiger la diminution des effectifs.

4) LA FORMATION DES MAÎTRES ET L'INSPÉ.

Le principal changement du mandat actuel dans la formation des maîtres est le changement de nom de l'ÉSPÉ, rebaptisé INSPÉ. Pour le reste, rien n'a changé. La réforme de la formation des maîtres, appliquée depuis la rentrée 2014, est loin de donner entière satisfaction : baisse de 30 % des volumes de formation, affectation à mi-temps dans les établissements pour les professeurs fonctionnaires stagiaires, avec obligation de valider en parallèle un enseignement de seconde année de Master, dû au choix du ministère d'intégrer le concours dans la formation, obligation pour les stagiaires déjà titulaire d'un M2 de suivre un « Diplôme Universitaire » alourdissant inutilement leur année de stage. L'adossement de l'INSPÉ à l'Université a du mal à fournir une formation en didactique adaptée à des personnels destinés à enseigner dans le secondaire. La section Académique du SNES a veillé à informer et épauler les collègues stagiaires, notamment lors des périodes d'accueil, de mutations et de validation.

Les projets du ministre Blanquer menacent désormais l'existence même des stagiaires, remplacés par des personnels non-titulaires contraints d'effectuer un nombre réduit d'heures mal rémunérées à la discrétion des autorités ministérielles et rectorales, tout cela en conjuguant l'obtention du M2 et du concours. Il appartiendra à la prochaine mandature de combattre ces projets et d'œuvrer pour que le métier d'enseignant redevienne attractif tout en permettant aux jeunes collègues d'apprendre le métier dans les meilleures conditions possibles tout en bénéficiant d'une formation adaptée et de qualité.

5) GESTION DES PERSONNELS.

Depuis 2017 les personnels ont vu se mettre en place les mesures du PPCR qui ont produit pour le SNES-FSU plusieurs avancées pour les collègues. Malheureusement dans le même temps le gouvernement Macron a décidé de supprimer la plupart des commissions paritaires qui étaient synonymes de contrôle efficace par le SNES-FSU mais aussi d'amélioration des projets de l'administration de par notre nombre et notre efficacité. Lors des CAPA les commissaires paritaires du SNES-FSU ont toujours été présents pour défendre les collègues, vérifier systématiquement les projets de l'administration et proposer, le cas échéant, des améliorations.

Dans le domaine de la carrière, le PPCR a permis de modifier la relation évalués / évaluateurs en déconnectant pour partie la promotion de l'évaluation, en permettant une accélération générale de la carrière et l'accès à la hors classe pour tous. Le PPCR, en créant la classe exceptionnelle, a mis aussi en place de nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière qui ont ouvert des perspectives intéressantes pour des personnels qui ont subi par ailleurs une forte dégradation de leur pouvoir d'achat, par la hausse de la CSG, des prélèvements retraite, le gel du point d'indice et le retour de la journée de carence et tout ceci en 3 ans seulement...

à chaque fois qu'il nous a été donné d'avoir une commission paritaire, les élus du SNES-FSU ont dénoncé les insuffisances générales (une nécessaire revalorisation de nos salaires, une progression dans la carrière totalement indépendante des évaluations par les inspecteurs ou les chefs d'établissements) mais aussi les insuffisances académiques :

- des évaluations très disparates suivant les sexes, les types d'établissements (collège-lycée), les disciplines qui ont pu se trouver en partie corrigées au fur et à mesure de nos interventions.

- Les collègues n'ont que rarement eu connaissance des avis émis par les évaluateurs, ou

alors très tardivement quand ce n'était pas nous qui les leur annoncions à l'issue des commissions.

- Des difficultés à faire rentrer dans le vivier 1 de la classe exceptionnelle des collègues qui le devaient de par leur parcours.

- D'autres syndicats tentaient de faire progresser des collègues soi-disant plus méritants au mépris de collègues proches de la retraite (alors que le système fait que ça aurait bloqué des promotions pour d'autres collègues les années suivantes).

Dans le domaine du dialogue social en général, il ne faut pas oublier que le projet de ce gouvernement se nommait, en juin 2018, « Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique » et se traduisait dans ses lignes par une destruction complète du paritarisme et ainsi de la disparition du plus grand outil de contrôle que nous avons sur notre administration. Elle contribue à une extinction du dialogue social et les différentes entrevues officielles avec le rectorat se résument trop souvent depuis à un dialogue de sourds.

Dans le domaine des mutations en particulier, la disparition des commissions paritaires (loi du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique de l'Etat) a entraîné un manque de transparence des résultats et les collègues n'ont pas assez compris les nouvelles modalités pour demander à l'administration des explications. Le SNES-FSU a continué d'œuvrer dans toute l'académie

en animant de nombreuses réunions d'informations ou en proposant des permanences téléphoniques ou physiques, y compris les samedis, systématiques à tous les syndiqués du SNES-FSU.

Depuis plusieurs années le SNES-FSU s'efforce de former, en stages syndicaux, en réunions, de nombreux collègues pour qu'ils puissent comprendre la carrière, les mutations et ainsi pouvoir contester éventuellement les résultats qui seraient irréguliers. Nos commissaires paritaires ont, pendant les commissions, défendus âprement les collègues et sitôt les commissions terminées ont contacté les collègues pour les informer et leur expliquer les résultats des commissions. Dans le même temps, le SNES-FSU les a formés, pour qu'ils puissent aider les collègues au plus près et pour que cette aide continue d'être pertinente alors que les commissions disparaissent.

- concernant les TZR : la situation de ces collègues est souvent difficile avec des affectations sur plusieurs établissements. Une chose semble acquise, après plusieurs années de bagarre : le rattachement administratif des TZR est pérennisé, sauf en cas de demande expresse de leur part. La mise en place des régions académiques laisse planer la refonte de la carte des ZR qui se ferait au détriment des personnels. Il appartiendra à la prochaine mandature d'assurer des conditions d'emplois les meilleures à ces personnels.

6) CPE

Les responsables académiques tiennent les collègues informés de l'actualité de la catégorie par des réunions académiques et départementales ainsi que des publications régulières.

Nous organisons aussi des stages d'échanges de pratiques professionnelles qui permettent aux collègues d'échanger librement sur leur métier et ses conditions d'exercice. Nous avons ainsi informé les collègues syndiqués des différentes opérations de gestion les concernant. Pour le mouvement intra-académique, le

SNES a préparé efficacement cette phase des affectations par un travail important de suivi des élus. Nous suivons toutes les situations à problème et intervenons auprès du rectorat et des IPR en cas de besoin. Nous avons contacté tous les établissements concernés par des mesures de redéploiement, fait modifier certaines propositions du Rectorat. Le SNES est toujours le syndicat majoritaire de la catégorie avec 3 élus sur 4 en CAPA, ce qui prouve la confiance des collègues dans notre organisation. Une permanence est assurée plusieurs fois par semaine pour les CPE.

7) Les Copsy - Psy EN/DCIO - CIO

Le secteur Psy EN a poursuivi son activité en organisant de nombreuses réunions, des stages syndicaux qui ont permis de réunir de nombreux collègues afin de débattre de l'avenir de l'orientation scolaire et de celui de l'ONISEP dans le cadre de la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation et de la loi de 2018 confiant des missions d'information en direction des publics scolaires aux Régions. Sur la durée du mandat le statut des Copsy a été modifié et a redéfini les missions en les transformant en Psy-EN. Dans les instances aussi bien académiques que régionales (commission orientation du CREFOP notamment) et au travers d'une audience auprès du recteur de région académique, nous défendons l'indépendance des Psy EN et des CIO et le maintien des missions de l'Onisep pour un service public d'information et d'orientation porteur d'ambition scolaire pour tous les élèves.

Nous agissons en outre, avec l'ensemble du SNES, pour résoudre nombre de problèmes liés au métier et à la décentralisation, avec des fermetures de CIO, des mutualisations et le gel des postes administratifs de CIO que nous avons combattues et continuons de combattre. Nous avons à ce titre, interpellé la rectrice de l'académie de Reims (courriers, audiences).

En lien avec le SNUIPP et les collègues Psy EN EDA, nous organisons une fois par an pour chaque département des réunions d'informations syndicales à destination des psychologues EDA et EDO. Les thèmes abordés concernent la carrière, les conditions de travail ainsi que l'actualité.

Parallèlement à nos activités sur l'académie de Reims, nous organisons chaque année une journée FSU au mois d'avril regroupant les psychologues du premier et second degré de tout le grand Est (2019 : Nancy - 2020 annulation en raison du confinement - 2021 Strasbourg).

8) Métier/Santé et sécurité au travail.

J'ai tout de suite fait tout ce qui était possible pour taper mes cours et les repenser en mode il faut que tous les élèves comprennent ce que je veux dire et ce qu'ils doivent faire ! Cela demande du temps et de la réflexion ! Il a aussi fallu évaluer et réduire la charge de travail demander (à la fin de la première semaine), car certains

élèves ne s'en sortaient pas. Je suis prof principale d'une 3^e et on nous a demandé d'appeler les parents 2 fois par semaine !! heureusement ils sont revenus à la raison et n'ont exigé plus qu'une seule fois la 2^e semaine car c'est très chronophage ! Autoformation car l'ENT est nouveau pour nous et nous ne nous en servions presque pas (les séances de prise en main allaient commencer...)

9) Retraités.

Au 31 Août 2020, la section académique comptait 150 retraités syndiqués représentés dans la CA académique, le bureau académique et les bureaux départementaux.

Habituellement, ils se réunissent une fois par an dans leurs départements respectifs.

Dans la Marne et l'Aube, les retraités du SNES sont impliqués dans les activités de la FSU, y compris dans les CDFD.

Les sections fédérales retraités FSU participent aux réunions du

groupe des Neuf (FSU, CGT, Solidaires, CFTC, CGC, FGR-FP, FO, LSR, Ensemble et Solidaires). Elles ont animé localement les manifestations de retraités, les 15 Mars et 8 Octobre 2018, les 11 Avril et 8 Octobre 2019 et leurs adhérents ont rejoint les actifs contre le projet de Réforme des Retraites en Décembre 2019 et Janvier 2020. Lors du premier confinement du printemps 2020, des courriers ont été adressés aux Préfets, Présidents des Conseils Départementaux, Parlementaires et Directeur de L'ARS, la plupart du temps sans réponse de leur part.

La situation sanitaire n'a pas permis d'organiser des manifestations de masse, néanmoins, lors de la journée d'action du 17 Novembre 2020, des audiences ont été obtenues en Préfectures ou Sous-Préfectures, des lettres-pétitions ont été transmises au Président de la République, des courriers envoyés aux parlementaires.

Dans l'Aube, ils participent également au collectif des retraités (FSU, CGT, FGR-FP, FO et UNSA) qui a abordé les thèmes suivants : rencontre avec les bailleurs sociaux, accès des personnes âgées aux urgences, modification des tarifs de transports de la TCAT, gratuité des transports publics. Ils ont été reçus par leur député LREM.

Dans les quatre départements, la FSU est représentée au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) dans la formation Personnes Agées.

Les retraités sont tous adhérents de la FGR (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique) du fait de leur appartenance au SNES. Ils s'impliquent dans son fonctionnement au niveau départemental, y compris dans sa représentation aux CDCA. Et participent activement à la réflexion collective et maintiennent le lien avec les actifs.

Ils expriment d'ailleurs, des revendications communes : pouvoir d'achat, protection sociale, avenir des retraites, fiscalité, avenir des services publics. C'est pourquoi, ils sont nombreux dans les mani-

festations aux côtés des actifs.

Leurs problèmes spécifiques sont liés au vieillissement, à la santé, à la perte d'autonomie, à la place des retraités dans la société. Ils sont très attentifs aux projets de lois en cours : création et financement de la 5ème branche de la Sécurité Sociale, promulgation de la loi sur le vieillissement et la prise en charge des personnes dépendantes, sans cesse repoussée et promise pour Mars 2021. Ils restent vigilants face aux menaces qui pèsent sur la protection sociale, en particulier à l'annonce du PLFSS 2021 et demandent la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la branche maladie de la Sécurité Sociale dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle.

Ils revendiquent la revalorisation des pensions et son indexation sur l'évolution du salaire moyen avec l'arrêt des mesures dont ils sont victimes depuis 2014 : mise en place de la CASA, hausse de la CSG, hausse des cotisations des mutuelles, gel des pensions...

Au SNES, les retraités sont des syndiqués à part entière et ils contribuent à la vie et à la richesse de la nation par leur implication dans les collectivités, les associations à travers toutes les formes de bénévolat mais aussi par les aides qu'ils procurent dans leurs familles en particulier financières ! Pour nous, la vie syndicale ne s'arrête pas le jour du départ à la retraite, les enjeux évoluent mais restent toujours présents

À vous d'apprécier l'activité de la section académique du SNES-FSU et de faire en sorte que le SNES-FSU devienne encore plus efficace et indispensable en continuant à vous syndiquer et à promouvoir le SNES-FSU auprès de tous nos collègues pour renforcer la syndicalisation.

Le Secrétariat : Annie Bécret, François Belleil, Laurent Bertrand, Guy Bourgeois, Élodie Géas (jusque juin 2020), Christophe Girardin, Yannick Lefebvre, Oliver Lefort, Frédéric Lopez, Alice Petit, Jean-Claude Richoilley, Célia Vollondat.

COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier 2020 est publié dans un contexte bien particulier, celui d'une crise sanitaire qui sévit depuis dix mois.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, la loi sur la transparence financière des organisations syndicales impose à ces dernières de publier leur compte chaque année. Conséquence : depuis cette date, les comptes sont vérifiés et validés par la commissaire aux comptes. En raison du changement de périodicité du congrès (tous les 3 ans au lieu de tous les 2 ans), le rapport présente les comptes des années 2017-2018 et 2018-2019 et 2019-2020. À ce jour, les comptes de l'année 2019-2020 n'ont pas encore été clôturés et validés. Les résultats sont donc provisoires pour l'année 2019-2020.

Recettes

Le SNES ne vit que par les cotisations de ses adhérents. Or, la crise sanitaire ne permet pas de rencontrer les collègues dans des conditions sereines et l'action syndicale est beaucoup plus difficile. D'autre part, la loi de transformation de la Fonction Publique implique la suppression des Commissions Administratives Paritaires et le développement massif de la précarité dans l'emploi public. Tout cela a des conséquences sur le taux de syndicalisation et donc sur les recettes. La syndicalisation reste donc une question importante pour nous et nous ne devons pas oublier de proposer l'adhésion dès que nous rencontrons des collègues proches de nos idées. C'est à nous de convaincre davantage de collègues qu'en se syndiquant au SNES, la profession sera mieux défendue et que seule l'action collective permet d'obtenir des avancées. Il ne faut pas oublier que, grâce à une situation financière saine, le SNES garde l'entière maîtrise de ses actions et est totalement indépendant.

Dépenses

La taxe foncière représente une dépense importante. Les dépenses sont fluctuantes en raison d'une activité syndicale elle-même fluctuante : des frais de réunions plus importants lors de l'année 2017-2018 en raison de l'organisation du Congrès Académique à Bourbonne-les-Bains. Des frais de gestion et de communication qui varient en fonction du renouvellement des stocks de papeterie et d'enveloppes pré-timbrées. Depuis le 15 mars 2020, l'activité syndicale est réduite en raison de la crise sanitaire : moins de visites d'établissement, d'organisations d'heure mensuelle d'information syndicale ou de stages syndicaux.

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Situation des comptes			
Crédit Mutuel Compte Courant	21 674,85 €	15 079,91 €	50 910,92 €
BPLC Courant	13 164,85 €	14 865,60 €	8 687,53 €
BPLC Epargne	69 642,92 €	67 000,00 €	67 000,00 €
Livret Bleu Crédit Mutuel	185 079,21 €	185 634,44 €	186 144,80 €
Compte Casden	667,31 €	667,97 €	668,63 €
Caisse Siège Social	781,51 €	355,04 €	172,29 €
Total	291 010,65 €	283 602,96 €	313 584,17 €
Recettes			
Cotisations	259 577,17 €	251 414,49 €	252 617,66 €
Intérêts, plus values placements	835,95 €	891,12 €	743,10 €
Aide S4	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	262 413,12 €	252 305,61 €	253 360,76 €
Dépenses			
Frais de gestion (enveloppes, papier, reprographie, petit matériel, manif,...)	16 516,25 €	31 414,76 €	25 727,67 €
Frais de personnel (femme de ménage)	6 125,89 €	5 889,49 €	6 082,56 €
Réunions (déplacements, repas)	42 301,36 €	23 137,03 €	19 525,63 €
Frais de PTT : timbres, téléphone, routage, adsl	16 335,11 €	8 506,40 €	6 718,97 €
Local fonctionnement	7 403,36 €	7 748,48 €	13 838,19 €
Local équipement et travaux	1 162,01 €	340,80 €	216,00 €
Versement S4	164 044,37 €	158 661,19 €	159 981,72 €
Subvention fonctionnement S2	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Frais bancaires	252,55 €	256,80 €	256,85 €
Taxe foncière	11 681,00 €	11 409,00 €	11 019,00 €
Total	271 821,94 €	253 363,95 €	249 366,59 €

Didier Janin

Billet d'humeur Enseignant : métier à (double) risque ?

Le 6 novembre dernier un de nos collègues du lycée Jean Jaurès de Reims a été victime d'une tentative d'assassinat au sein même de l'établissement.

Au-delà de la sidération et de l'effroi, nous n'avons pu nous empêcher de penser que cela aurait pu être n'importe lequel d'entre nous. Cette inquiétude se devinait en effet sur tous les visages.

Cet événement terrifiant nous amène à nous poser un certain nombre de questions qui n'ont cessé d'alimenter nos réflexions depuis des décennies.

Que fait l'Éducation Nationale pour nous permettre d'exercer notre métier en toute sérénité et en toute sécurité ?

Il aurait fallu pour cela instaurer une indispensable confiance. Nous constatons malheureusement que la définition de ce terme n'est pas la même pour le ministre et pour les enseignants. Une véritable « école de la confiance » repose sur la reconnaissance des compétences de ses professeurs et devrait leur permettre d'exercer leur métier dans une liberté pédagogique réelle. Or, depuis des décennies et à travers des réformes successives, ces deux conditions indispensables n'ont cessé d'être mises à mal. Le sens du métier est devenu de plus en plus difficile à retrouver.

Que fait l'Éducation nationale pour garantir l'autorité de l'enseignant au sein de sa classe ?

Il aurait fallu pour cela éviter de saper cette autorité de façon régulière à coups d'éléments de langage. Le meilleur exemple est le terme de bienveillance

dont le sens a été dévoyé. Tout cela nous a amené à accepter beaucoup de choses que l'on pensait inacceptables et à privilégier, souvent, la parole de l'élève par rapport à celle du professeur. S'agit-il encore là de bienveillance ?

Ce travail de sape, délibéré ou non, a contribué à dégrader progressivement l'image des enseignants auprès de l'opinion publique, des médias et des parents.

Comment, dans ces conditions, éviter les mises en cause et contestations de plus en plus fréquentes ? Comment dans ces conditions peut-on être surpris de voir des enseignants se remettre en question sans raison et parfois même s'auto-censurer ? Ils se sentent dépossédés de leur propre métier.

C'est dans ce climat que de nombreux collègues tentent tant bien que mal d'enseigner leurs disciplines et se retrouvent parfois victimes, au mieux d'incivilités, au pire de tentative d'assassinat.

À ce climat s'est ajouté, cette année, une pandémie qui oblige les enseignants à travailler dans des conditions sanitaires souvent inacceptables.

Enseigner est donc devenu un métier à double risque. Comment s'étonner que personne ne veuille plus embrasser cette « merveilleuse » profession ?

Il est urgent de redonner leur place aux enseignants dans notre société car leur rôle est essentiel.

Georges Thai

NON-TITULAIRES : Le temps est venu de s'organiser !

Nous savons tous que l'existence des agents contractuels est aussi ancienne que celle des fonctionnaires, et que leur nombre a tendance à augmenter dans certains secteurs, mais pour autant, leur traitement n'est pas meilleur, bien au contraire !

La pénibilité dans le travail au sein des établissements scolaires s'est accentuée depuis quelques années par des recrutements compliqués, souvent effectués dans l'urgence et mêlés à une gestion chaotique au quotidien.

Bien loin de veiller à l'amélioration de la gestion des agents contractuels, ce gouvernement ne cesse d'augmenter la précarité, et l'application de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est loin de correspondre à l'objectif affirmé de « *Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics* ».

En effet, cette loi a entraîné la suppression des CAPA des fonctionnaires, et, par suite, le Ministère a incité les rectorats à supprimer des attributions non

obligatoires des CCP des non-titulaires. Ce qui veut dire, concrètement, que le rectorat de Reims a fait le choix de ne plus tenir les CCP d'affectations, de non-renouvellement et d'avancement d'échelon pour les maître-auxiliaires en maintenant ainsi des centaines de collègues dans un isolement certain et une opacité profitable à l'administration, en dégradant les conditions d'exercice de nombreux collègues. De fait, cette année si les agents en CDI ont pu effectuer leur rentrée, le plus souvent dans des établissements distincts avec des emplois du temps problématiques, beaucoup de contractuels en CDD attendent encore leur réemploi avec la crainte justifiée de dépasser les 4 mois qui les priveraient de toute ancienneté pour le droit à CDI.

Quant aux rémunérations, elles restent bien aléatoires notamment pour les collègues néo-recrutés ou employés pour une succession de contrats courts, à qui on refuse toute reconnaissance professionnelle en terme de rémunération, au prétexte erroné que ces 4 mois de coupure entre deux contrats seraient, en plus

d'une remise à zéro de l'ancienneté en vue de l'obtention d'un CDI, un motif de non réévaluation qui les priverait de l'accès à l'indice supérieur... Comme si une interruption de contrat pouvait faire perdre des compétences acquises !

Des interventions prochaines sont prévues sur le sujet.

Nous invitons donc les collègues non-titulaires à se manifester pour qu'ensemble nous puissions intervenir et traiter leur situation, mais il nous semble aussi utile de rappeler que les CCP non-titulaires existent toujours et ce, même si l'administration tente par tous moyens de minimiser leur rôle, et qu'elles

Le prof, les élèves, le ministre, la rectrice et la santé.

Le contexte sanitaire est de fait très alarmant. Dès juin dernier, le SNES et la FSU ont demandé un plan d'urgence pour l'Éducation avec l'arrêt des suppressions de postes, le recrutement massif de personnel enseignants, de vie scolaire et d'entretien en prévision de la situation que nous connaissons aujourd'hui. Le gouvernement a refusé un collectif budgétaire dans ce sens et les académies n'ont aucun moyen, à ce jour, pour pallier les absences des personnels et organiser un suivi efficace des élèves... Et, au-delà, le budget de la nation prévoit de supprimer encore 1800 postes dans le second degré alors que les effectifs continuent de croître. La réalité est celle d'une circulation active du virus totalement niée par la rectrice d'académie lorsque, au CTA spécial protocole sanitaire, elle s'en tient aux chiffres tronqués du ministre et remis en cause aujourd'hui par le conseil scientifique lui-même. Pourtant, dès juillet dernier, le ministère avait émis plusieurs scénarii et nous devrions être logiquement dans la mise en place d'un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil. Mais le choix gouvernemental étant d'ouvrir à tout prix la « garderie nationale », ce protocole n'a pas été appliqué : c'est le gouvernement qui porte l'entière responsabilité de la situation.

Alors oui, dans ce contexte, la grève sanitaire « Pour garder ouverts nos établissements ! » de mardi 10 novembre, première étape de mobilisation, a été réussie, malgré de fortes disparités dans les établissements. Réussie car elle a pu alerter l'opinion sur la situation réelle et amener les journalistes et scientifiques à demander les chiffres réels des contaminations, et c'est bien la mobilisation dans les lycées dès la rentrée qui a imposé au ministre de devoir concéder l'enseignement dit hybride pour alléger les classes et limiter le brassage. Mais nous maintenons par principe le refus absolu du cumul présentiel/distanciel pour les personnels et l'exigence de ne pas trop pénaliser les élèves. Le CTA consacré au protocole sanitaire a été l'occasion d'interpeller la rectrice

restent compétentes en matière de licenciement, sanctions disciplinaires, recours individuels (contestation évaluation...)...

Le SNES-FSU considère qu'il est urgent de passer à l'action pour obtenir le respect des droits de tous les agents non titulaires, un retour des groupes de travail et de la CCP d'affectation pour l'équité et la transparence, une obligation de réemploi de tous les collègues en CDD avant le recrutement de nouveaux collègues, et un plan de titularisation pour en finir avec la précarité, au sein de l'Éducation nationale.

Nadine Krantz

sur la nécessité d'un recrutement massif de personnels enseignants, de vie scolaire et d'agents territoriaux. Dans les collèges, ignorés par les annonces du ministre Blanquer, les discussions ont souvent été vives dans les salles des profs, chacun se positionnant en fonction de sa propre situation avec l'équation compliquée que pose le mot d'ordre d'un passage à des « demi-groupes » et donc d'une réduction des effectifs avec la conséquence d'une réduction du temps de présence dans les établissements. Là encore, les retours des établissements montrent que les personnels ne se sont pas laissés enfermer dans la communication ministérielle cynique sur le risque de décrochage en collège et une plus faible contagiosité des collégiens. Mais, les collègues ont aussi de véritables interrogations sur l'efficacité de ce système hybride qu'il trouve peu adapté à l'âge de leurs élèves, qui par ailleurs ne sont pas équipés comme dans les lycées. En effet, la profession ne s'y trompe pas et c'est bien la politique de casse de l'Éducation et de la Fonction Publique qui est au cœur de la colère.

Le SNES, avec la FSU, doit plus que jamais défendre les personnels et éviter à tout prix une fermeture des collèges et des lycées, tout en combattant sans relâche les attaques contre l'École et la Fonction Publique. Il est clair que nous ne parviendrons pas à un protocole satisfaisant sans aménagement des programmes, sans report des examens en juin, sans réflexion globale sur les locaux d'enseignement et les effectifs dans les classes, sans mise en place de travail en groupe dans l'exercice ordinaire du métier.

Le titre de cet article aurait-il pu faire penser à une fable ou un conte ? Peut-être, mais une fable pas rigolote du tout. À toute fable une morale, celles de La Fontaine nous inspirent.

**Protocole, protocole, quand tu nous tiens,
On peut bien dire : Adieu prudence.**

Christophe Girardin

États généraux du numérique de la Marne : la mascarade

Vendredi 2 octobre, la FSU était invitée à participer aux *États généraux du numérique des territoires*. Le but était de faire un point de situation sur les usages du numérique durant le confinement, en dégager les points forts, les points faibles et les axes de progrès. Après les discours officiels d'usage, j'ai demandé la parole au nom de la FSU pour présenter quelques points de réflexion qui nous semblent centraux dans la discussion autour du numérique et qui méritent, selon nous, un débat nourri. L'adjoint du DASEN m'a coupé sèchement la parole en disant que « nous n'allions pas débattre mais respecter l'organisation prévue ». J'ai insisté en rappelant que parmi les conditions nécessaires pour qu'un débat ait une chance d'être utile, il y a celle de questionner le thème de départ afin que les ambiguïtés autour des mots employés soient levées et que les enjeux des discussions à venir soient précisés. Nouveau refus autoritaire de l'adjoint du DASEN, qui, dans d'autres circonstances, est plutôt connu comme un homme de dialogue qui respecte la circulation de la parole et la diversité des expressions et des opinions.

Et l'organisatrice de la réunion de surenchérir en répondant à l'une de mes objections : « les discours d'introduction n'ont pas à être commentés ni interrogés. » Les bras m'en sont tombés !

Tout ceci peut sérieusement laisser penser qu'il y avait là une commande institutionnelle ferme de cadenasser les discussions et cela ne peut que nourrir les soupçons selon lesquels les conclusions de ces parodies de consultation nationale sont déjà depuis longtemps écrites par le cabinet du ministre.

Je n'ai pas insisté mais juste glissé que j'aurais bien voulu pouvoir évoquer les questions écologiques liées au numérique (ricanements de deux participantes !) et la multitude d'études scientifiques démontrant l'inefficacité des outils numériques dans le domaine des apprentissages. J'ai conclu (c'était probablement un peu trop grandiloquent) par cette citation de Günther Anders : « On ne mesure pas la puissance d'une idéologie aux seules réponses qu'elle est capable de donner, mais aussi aux questions qu'elle parvient à étouffer. »

Avant de quitter la réunion un peu plus tard, l'adjoint du DASEN terminera sur une étonnante intervention : « Je vais répondre au représentant de la FSU : il n'est pas question, avec le numérique, de remplacer les professeurs ». Or, à aucun moment, je n'avais évoqué ce genre de procès fait à l'institution puisque dès le départ, j'avais été empêché, par lui, d'évoquer quoi que ce fut. Je vous laisse apprécier à travers cet épisode la caricature grossière des interventions supposées de la FSU. Il est clair que dans ces circonstances, tout invite le supérieur sérieux et res-

ponsable à produire une censure justifiée et a priori de telles expressions.

La suite de la séance a consisté en la présentation par des enseignants de diaporamas décrivant une activité (activités, du reste, plutôt intéressantes) proposée aux élèves durant la période de confinement puis un "débat" sur les points forts, les points faibles et les axes de progrès. Je suis intervenu quelques fois pour *jouer le jeu* et j'ai reçu alors de forts encouragements à poursuivre dans cette voie : enfin, j'avais compris ce qu'on attendait de moi (voire ce qu'on attendait d'un syndicat) : ne pas questionner les cadres du débat (il aurait même mieux valu que je ne lise rien ni ne prépare rien en amont du débat) mais bien que j'intervienne quand et comme il était prévu que je le fasse.

Faute d'avoir précisé les enjeux et les cadres du débat, les expressions toutes faites et les confusions se sont accumulées durant toute la discussion.

Par exemple, on n'a jamais pu deviner si les solutions de travail à distance étudiées concernaient une future éventuelle période de crise sanitaire ou bien plus généralement l'école d'après dans laquelle, sans contrainte sanitaire particulière, ce type de scénarii pouvaient s'envisager pour de multiples autres raisons. Nous étions toutes et tous contraints par le dispositif à rester le nez à quelques centimètres du diaporama présenté et à en proposer des pistes d'améliorations. Et je dois bien avouer immodestement que je n'ai pas démerité dans cet exercice et que lorsque j'ai proposé d'améliorer les fonctionnalités de l'ENT, j'ai reçu de multiples acquiescements et ainsi pu recevoir au nom de la FSU les traditionnels *remerciements pour la richesse des échanges* qui concluent généralement ce genre de rendez-vous.

Dans ces circonstances, il n'est absolument pas question que laisser l'institution évoquer la qualité de la consultation nationale à travers ces *états généraux du numérique des territoires* et en particulier de laisser penser que ce qui en ressortira porte la caution de la FSU.

La FSU exige que les conditions d'un réel débat démocratique sur les grands enjeux de l'école soient garanties et qu'on ne se contente pas comme ici d'une invitation à participer à un dispositif construit pour empêcher une expression libre et ouverte.

La FSU réaffirme ici sa posture philosophique (qui fait souvent figure d'exception parmi les organisations syndicales) qui est celle de pratiquer une critique systémique (et non une opposition automatique, comme le laisse entendre parfois la caricature grossière de nos expressions) sur les dispositifs au sens large (cadre des échanges ; expressions utilisées ; ...) afin d'en dégager les enjeux et les fonctions poli-

tiques et, in fine, d'en accepter ou non les règles imposées.

Par exemple, j'aurais voulu, au début de cette réunion, interroger l'expression consacrée de « continuité pédagogique ». De quoi est-elle le nom ? Quelle est sa fonction dans le discours actuel sur la transformation du métier enseignant ? Personnellement, je lui préfère l'expression de P. Champy d' « accompagnement pédagogique d'urgence » voire celle de « pis-aller pédagogique » ou encore de « béquille pédagogique ». Cette dernière expression, proposée par M. Desmurget a l'avantage d'éclairer le débat d'une manière particulièrement claire. Une béquille est indispensable aux déplacements lorsque l'on a la jambe dans le plâtre tout comme les outils numériques étaient indispensables durant la période de confinement. Doit-on pour autant se saisir de cette expérience pour penser le rôle de la béquille lorsque l'on sera de nouveau sur deux pieds ? Cette métaphore devrait suggérer à l'esprit honnête que la question mérite au moins d'être posée, surtout, redisons-le, au regard des connaissances scientifiques sur l'usage du numérique et par exemple cette conclusion sans appel issue de l'analyse des résultats PISA 2015 : « Toutes choses égales par ailleurs, plus un élève utilise les outils numériques lors de ses apprentissages, plus ses résultats baissent. Plus un État investit dans les TICE plus son classement PISA chute ». (1)

C'est, me semble-t-il, la question principale que le dispositif de vendredi matin prévoyait, et avec succès, d'empêcher d'émerger dans les discussions.

En effet, c'est sur cette confusion entretenue que prospèrent de nouveaux discours illustrés par ce communiqué de presse du fonds d'investissement Éducapital intitulé « Covid-19 : l'indispensable Ed-Tech, la preuve par le confinement ». Ces investisseurs accumulant depuis plusieurs années des capitaux prêts à être massivement investis dans les Ed-tech avaient jusque là une difficulté certaine à faire émerger l'intérêt du numérique dans l'éducation au regard des faits têtus rapportés par la science. Mais la crise sanitaire du printemps dernier, qualifiée de « joli coup » par Carlos Diaz, l'un de ces investisseurs, a nourri de nouveaux espoirs et de nouveaux discours selon lesquels la « Ed-Tech [...] a atteint son point de basculement pen-

dant la pandémie de Covid-19. Il n'y aura pas de retour en arrière possible. » (propos d'E. Blons, cadre dans une société de prestation de services informatiques), c'est-à-dire que nous avons, dans ce domaine, définitivement « passé un cap » (expression ambiguë utilisée par l'adjoint du DASEN dans son propos introductif et qu'il m'a été interdit d'interroger) et que la crise nous a permis de découvrir « de nouvelles approches qui vont pouvoir se traduire, à l'avenir, dans le quotidien. » (propos de JM Huart, ex-DGESCO, aujourd'hui recteur de l'académie Nancy-Metz). (2)

Pour conclure donc, l'introduction d'acteurs privés - les Ed-Tech- dans les murs de l'éducation nationale (JM Blanquer leur a assuré vouloir être leur « porte d'entrée ») est-elle compatible avec l'intérêt général ? J'ai tendance à penser que la censure actuelle de cette question montre la fragilité des arguments qui pourraient soutenir une telle hypothèse.

(1) voir *La fabrique du crétin digital* de M. Desmurget



(2) voir *Critiques de l'école numérique* aux éditions L'échappée et <http://laviemoderne.net/grandes-autopsies/182-une-ecole-si-distante> par Loys Bonod.

Alexandre Carret



Résultats de l'enquête fsu sur le site fsu.fr rubrique Action -> Campagne

Vigilance concernant les heures d'enseignements

Par une forte mobilisation, ils ont fait reculer le ministère de l'agriculture sur ce point mais il faut se méfier à ce que cette question ne se pose pas déjà localement pour « expérimenter » pour être généralisé la rentrée suivante ! Il serait très dangereux de chercher à différencier le type d'enseignement (accompagnement personnalisé, soutien, aide aux devoirs, cours magistral, travaux pratiques...).



Résistons tous ensemble et refusons de telles pratiques ! Si pondération il doit y avoir c'est que celle qu'on a actuellement pour les BTS, Classes Préparatoires, dans l'enseignement terminal et dans l'enseignement prioritaire.

Olivier Lefort

Le numérique cache les moyens que l'on ne veut pas mettre à l'École

Parmi les nombreuses marottes de Jean-Michel Blanquer, l'une est particulièrement à l'honneur en cette rentrée 2020. Non, il ne s'agit pas d'utiliser l'adjectif « républicain » à tort et à travers ou d'ignorer totalement le mode de propagation d'un virus en milieu scolaire.

Il s'agit du numérique, ce mot magique censé guérir tous les maux dont souffre l'École en France. Donc, le ministre organise début novembre des États Généraux du numérique à Paris, précédés par des États Généraux départementaux un peu partout en France. Remarquons que le terme « États Généraux » se révèle tout de suite pompeux et malvenu, surtout qu'il s'agit de réunions où les enseignants ne sont pas écoutés mais où se multiplient les prescriptions injonctives. Dont acte, rien de nouveau sous le soleil depuis l'arrivée de Jean Michel Blanquer rue de Grenelle. Serait-ce un brin provocateur de ma part de rappeler à quoi a conduit la réunion des États Généraux en mai 1789 ?

Pour autant, nous aurions pu espérer une véritable réflexion sur la place du numérique dans les établissements et dans les enseignements. Il paraît nécessaire de rappeler qu'il n'y a pas besoin d'être membre de la communauté amish pour faire face à des collègues ou des élèves possédant un équipement daté ou simplement très lent. Et évoquer le fonctionnement calamiteux des ordinateurs en réseau dans les collèges, ou dans **les lycées « 4.0 » tant vantés mais où la réalité s'approche plus du « 1.5 » (noté sur 20, probablement)**. Combien doivent encore travailler avec Windows XP ? Ou doivent arriver dix minutes plus tôt dans la salle pour laisser le temps au PC de se lancer correctement ? Combien, enfin, ont été formés à utiliser des équipements ou logiciels vite devenus obsolètes ?

Le numérique comme outil de l'enseignant au service des ses enseignements et de sa pédagogie, voilà un sujet qui ne manquerait pas de nous intéresser. Nombreux sont ceux qui se sont déjà investis depuis longtemps, et remarquons que la qualité des équipements et logiciels disponibles représente une limite plus vite atteinte que notre bonne volonté. Ainsi, il serait certainement intéressant de veiller à avoir des équipements et logiciels homogènes dans toutes les salles d'un même établissement, pour commencer. Et fournir en équipement les enseignants très régulièrement, sans que la charge et les frais nous en reviennent. **À l'État de s'organiser, et il serait alors possible de s'assurer que les enseignants aient aussi un matériel disponible plutôt homogène à l'échelle du pays et gommer alors des disparités souvent importantes.**



Mais il n'y a rien (ou très peu) de tout cela dans les projets du ministre. Il faut revenir quelques mois en arrière pour comprendre son raisonnement. Lorsque, du jour au lendemain et sans aucune préparation, les établissements scolaires ferment et qu'est instaurée la « continuité pédagogique » et que s'impose ce mot nouveau de « distanciel », ce sont les enseignants qui font tenir l'ensemble du dispositif ministériel. Les chefs d'établissement, rectrice, inspecteurs, n'ont pas de consignes claires et leurs directives se contredisent. Le ministre se contredit tout seul quand ce n'est pas le Premier Ministre qui le corrige. L'ENT s'effondre, les serveurs mi-

nistériels tombent. Les enseignants, eux, se démènent pour garder le contact avec les élèves et, dans la mesure du possible, enseigner.

Que retient le ministre de tout ça ? Que les enseignants sont volontaires pour enseigner à distance.

Que s'imagine le ministre suite à cela ? Que ce type d'enseignement « hybride » permettrait de faire beaucoup d'économies !

Dans la droite ligne de la politique libérale du gouvernement, dont l'un des objectifs majeurs est de diminuer l'investissement dans les services publics, le numérique est donc transformé en une arme idéologique dont le but n'est pas de renouveler la pédagogie ou de véritablement permettre aux enseignants de travailler dans un cadre résolument moderne, mais simplement à un enseignant de faire cours à un nombre très élevé d'élèves d'un coup. Vous aviez des classes à 24, 29, 35 ? Mais en combinant ces élèves en « présentiel » à un groupe de 30, 50 ou 100 élèves en « distanciel », voilà des cours assurés sans avoir à créer de nouveaux postes. Voilà la magie du professeur démultiplié, le don d'ubiquité enfin pratiqué, sans avoir à plus nous payer.

Des économies budgétaires sous prétexte d'un pas vers l'avenir.

Alors quand le ministre se gargarise de ces « États Généraux du Numérique », et que dans le même temps on nous annonce 1800 postes supprimés à la rentrée 2021 en France dans le Second degré, alors même que le nombre d'élèves augmente, on ne peut que constater la triste réalité.

Le numérique cache les moyens que l'on ne veut pas mettre à l'École.

Et la réussite des élèves et les conditions de travail des enseignants sont toujours soigneusement ignorées...

Yohan Odivart